Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **81 (1955)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

81e année 14 mai 1955 No 10

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements:
Suisse: 1 an, 24 francs
Etranger: 28 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 20 francs
Etranger: 25 francs
Prix du numéro: Fr. 1.40
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande » N° II. 57 75, à Lausanne.
Expédition
Imprimerie « La Concorde » Terreaux 31 — Lausanne.
Rédaction
et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475
Administration générale
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; † E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgurin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; Burgener, D. architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page		Fr. 264.—
1/2	»	» 134.40
1/4	»	» 67.20
1/8	»	» 33.60

Annonces Suisses S. A. (ASSA)

Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Le projet de canal transhelvétique*, par MAURICE-H. DERRON, ingénieur-conseil, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. — DIVERS : *Application des vérins plats système Freyssinet à un essai de charge de fondations existantes.* — BIBLIOGRAPHIE. — LES CONGRÈS : *Quatrièmes journées de l'hydraulique.* — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — DOCUMENTATION DU BATIMENT. — INFORMATIONS DIVERSES.

LE PROJET DE CANAL TRANSHELVÉTIQUE

par MAURICE-H. DERRON, ingénieur-conseil,
professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

Généralités

On parle depuis si longtemps d'un canal transhelvétique (l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, en abrégé A.S.R.R., a été fondée en 1910) que bien des gens se demandent peut-être pourquoi il fallait encore étudier un projet, et l'étudier maintenant.

Les raisons en sont diverses : depuis les premières études, les conceptions ont évolué de pair avec le développement des moyens techniques ; l'aménagement de nos cours d'eau, l'Aar en particulier, se poursuit sans cesse, de nouvelles chutes sont équipées, les anciennes usines sont modernisées, les villes riveraines s'étendent rapidement, des industries s'établissent un peu partout sur notre sol. Il importait de préciser les dispositions à prendre, les terrains à réserver si l'on veut éviter de se trouver un jour devant un état de fait rendant impossible l'aménagement d'une voie navigable. Il s'agissait aussi d'évaluer avec sûreté le coût d'une telle voie entre le Léman et le Rhin et d'apprécier son influence sur l'économie générale du pays.

Sous l'impulsion, principalement, de la section neuchâteloise de l'A.S.R.R. et de son président, M. Studer, ingénieur, une campagne de propagande fut entreprise dès 1941 ; elle parvint à obtenir pour de nouvelles études l'appui financier des sept cantons directement intéressés par le projet (Argovie, Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel, Valais et Vaud), de trente-trois communes et de cent huit sociétés et particuliers, dont les subventions et les dons dépassèrent un demi-million de francs. Par un arrêté du 16 décembre 1947, la Confédération, enfin, prenait en charge la moitié des frais d'études, en limitant toutefois sa part à 500 000 francs.

Les études, réparties en de nombreux lots, furent confiées à des bureaux d'ingénieurs privés, sous la direction de M. Hans Blattner, ingénieur-conseil, de Zurich. Les volumineux dossiers de plans, mémoires et notes de calculs élaborés par ces bureaux sont résumés dans un important rapport technique du directeur des études.

Parallèlement, la commission chargée de l'étude économique, sous la présidence de M. Georges Béguin, avocat, a rédigé un rapport très fouillé, avec le concours de plusieurs spécialistes des questions d'économie et de transports.

En exécution de l'arrêté fédéral du 16 décembre 1947, tous les travaux d'études ont été suivis et contrôlés par le Service fédéral des Eaux.

Les documents préparés par les deux commissions, technique et économique, donnent une image précise du projet, dont nous indiquerons succinctement les